

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-258 du 17 août 1973

portant détachement de Mr Joseph GNONLONFOUN, Magistrat, pour servir au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU la Loi 65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement ainsi que le décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ainsi que le décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le Décret n° 72-342 du 13 Décembre 1972 nommant M. Joseph GNONLONFOUN en qualité de Conseiller p i à la Cour d'Appel de COTONOU ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 19 Juillet 1973 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Le décret n° 72-342 du 13 Décembre 1972 susvisé est abrogé en ses dispositions concernant M. Joseph GNONLONFOUN.

ARTICLE 2.- M. Joseph GNONLONFOUN Magistrat licencié en Droit du 3e grade 5e échelon est placé en position de détachement pour servir au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

.../...

ARTICLE 3.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./.

FAIT à COTONOU, le 17 août 1973

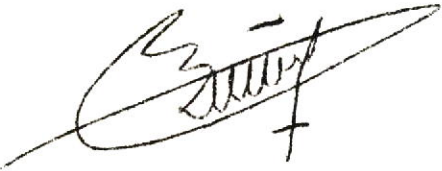
Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA


Chef d'Escadron B. CHOUENS.

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail


Capitaine Augustin HOVVE

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MJL 4 - autres ministères 10 - CSM 2 - MFPT 2
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-ONI-Gde Ch.5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 JORD 1.